AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0828
FR0000120560-FS0427

4 mai 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

NEOPOST S.A.

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 mai 2018, Norges Bank[1] (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 mai 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NEOPOST S.A. et détenir 1 711 349 actions NEOPOST S.A.[2] représentant autant de droits de vote, soit 4,95% du capital et des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte d'une restitution d'actions NEOPOST S.A. détenues à titre de collatéral.

[1] La Banque Centrale de Norvège.
[2] Dont 155 400 actions détenues à titre de collatéral.
[3] Sur la base d'un capital composé de 34 562 912 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.